

Règlement du 10km 2023

Organisateur

Racing Club Epernay Athlétisme, 21bis avenue du Maréchal Foch 51200 Epernay

@ : rceathle@wanadoo.fr web : www.rceathle.fr

Présentation

Douzième édition des 10 kilomètres d'Epernay « **Les 10km d'Epernay Pays de Champagne** », le vendredi 28 avril 2023.

Départ de la course à 19h30. **Course classante et qualificative pour les Championnats de France**. Label FFA régional.

Parcours

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation dans les rues d'Epernay.

Départ avenue de Champagne et arrivée Parc Roger Menu, hall des sports Pierre Gaspard. Deux boucles à effectuer.

Chaque kilomètre est matérialisé par un Wind Flag de notre partenaire (**TENEDOR**).

Le parcours est conforme au règlement des courses sur route (IAAF et CNCHS). Il est mesuré par un officiel Hors Stade.

Parcours non-ouvert aux handisports.

Tout accompagnateur (**vélo, trottinettes, rollers, chien...**) est interdit sur le circuit sous peine de disqualification.

Le port des écouteurs par les coureurs est interdit pour la sécurité de tous et la régularité de la course.

Poste de rafraichissement en eau au 5ème kilomètre. Ravitaillement complet à l'arrivée.

Inscription

Inscription en ligne uniquement sur www.chronopro.net jusqu'au **MERCREDI 26 AVRIL 2023** sous réserve de disponibilité de dossard.

La course est limitée à **1500 COUREURS** pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Pas d'inscription le jour de la course.

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet U18 (**2007**).

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire de, soit :

- une licence **Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, délivrée par la FFA ou d'un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA (les licences Athlé Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- une licence sportive d'une fédération **uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** ;

Fédérations agréées :

Fédération des clubs de la défense (FCD)

Fédération française du sport adapté (FFSA)

Fédération française handisport (FFH)

Fédération sportive de la police nationale (FSPN)

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

– un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** (photocopie acceptée) datant de moins d'un an le jour de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Toutes les licences doivent être en cours de validité à la date de la compétition.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné de sa traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Autorisation du tuteur légal obligatoire pour les mineurs sauf s'ils sont inscrits par un club FFA.

Tout engagement implique **la connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.**

Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont de **15€ jusqu'au mercredi 29 mars 2023, puis 20€ ensuite.**

Le coureur peut vérifier son engagement sur <http://10km-epernay.fr>

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement de frais d'engagement pour quelque raison que ce soit.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte (pas de certificat médical ou certificat non conforme ou pas de règlement du droit d'inscription)

Le Racing Club Epernay Athlétisme soutient l'association « *Vaincre la mucoviscidose* » en reversant 1€ par coureur engagé.

Dossards

Retrait du dossard le jour de la course à partir de 17h30 sur **la zone d'arrivée Parc Roger Menu** (Comep Epernay). Prévoir le temps pour se rendre au départ - distance environ 1,5km.

Récupération possible **le jeudi 27 avril de 17h à 20h, Palais des fêtes parc Roger Menu.**

Justificatif à présenter pour le retrait de votre dossard (licence, carte d'identité, etc).

Le dossard sera fixé sur la poitrine par **4 épingles (non fournies)** et visible en totalité pendant toute la course. Les dossards féminins sont différenciés. Les ceintures porte-dossards ne sont pas autorisées.

Tout engagement est personnel. La rétrocession de dossard est interdite.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Sécurité

La structure médicale mise en place est conforme au règlement type des épreuves pédestres édicté par la FFA.

Un poste de secours fixe est prévu à l'arrivée avec médecins plus une équipe de secouristes de la protection civile

avec ambulance.

S'il le juge nécessaire, le médecin sur la course peut décider la mise hors course d'un concurrent pour raison de santé.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques **intégrés au dossard**.

Le port d'un transducteurs ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du coureur.

Prestation de chronométrage assurée par la société **CHRONOPRO** (Chronopro.net).

Tapis de contrôle à mi-parcours.

Classements et Récompenses

Différents classements seront établis :

- un classement scratch
- un classement par catégorie homme et femme de cadet à Master 10
- un classement par équipe (classement sur 4 athlètes homme ou femme – FFA et entreprises)

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et mise en ligne sur les sites internet : www.rceathle.fr, www.chronopro.net et www.athle.fr

Récompenses à **tous les arrivants** + 10 premiers au scratch + premiers de chaque catégorie de cadets à Master 10, homme et femme

Challenge entreprises avec classement sur les 4 premiers (homme ou femme) - 3 équipes

Challenge du nombre (5 premières équipes ayant le plus grand nombre d'engagés)

Récompense aux 3 premiers clubs FFA (classement sur 4 athlètes - homme ou femme)

Loterie par tirage au sort de dossards. A gagner 2 vélos, divers lots et des bouteilles de Champagne

Remise des prix sur le podium d'arrivée. **Présence obligatoire pour toute récompense**. Les récompenses non distribuées resteront à l'organisation.

Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. Un juge arbitre officiel hors-stade est chargé de contrôler le bon déroulement de l'épreuve. L'inscription à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Environnement

Course placée sous le signe du développement durable.

Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses débris en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée (poubelles de tri sélectif mises à disposition dans le village arrivée).

Pour les zones de ravitaillement, gobelets biodégradables avec poubelles de récupération.

Pensez au covoiturage pour venir à la course.

Restauration

Possibilité de restauration et buvette sur place avec Sandwichs, barbecue, frites, etc...

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Droit à l'image – Informatique et Liberté

Les participants laissent leur droit à l'image aux organisateurs, ses ayants droits et partenaires pour une durée de 2 ans.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Si je souhaite qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires, j'en fais la demande à l'organisateur. Pour que mon nom ne figure pas non plus sur le site de la FFA, je fais personnellement la demande sur « dpo@athle.fr »

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (sauf frais d'inscription d'engagement par internet), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Renseignements

par mail : rceathle@wanadoo.fr

ou sur : www.rceathle.fr ou 10km-epernay.fr